

Annexe 1.

Notification à l'Observatoire du foncier agricole des opérations portant sur les biens immobiliers agricoles en Wallonie

En cas de difficulté technique, contactez la personne suivante :

Madame Nathalie SONDAG

Tél. : 081 33 64 72

observatoirefoncier.ruralite@spw.wallonie.be

Objet

En Région wallonne.

Public

Tout officier instrumentant qui réalise une opération concernant un bien immobilier agricole en Wallonie.

Conditions

Concerne les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés en zone agricole au plan de secteur et les biens immobiliers bâtis ou non bâtis déclarés dans le SIGeC (Système intégré de gestion et de contrôle).

Réglementation

Code wallon de l'Agriculture, articles D.54, alinéa 1er, modifié par le décret-programme du 17 juillet 2018, et D. 357, modifié par le décret-programme du 17 juillet 2018 et par le décret du 2 mai 2019.

Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 déterminant la liste des données complémentaires à notifier par les officiers instrumentant et les modalités de notification à l'observatoire du foncier agricole conformément aux articles D.54 et D.357 du Code wallon de l'Agriculture.

1. Coordonnées de l'officier instrumentant

1.1. Identification

Un notaire

M.

Nom

Prénom

Mme

Un comité d'acquisition

Numéro d'entreprise

Dénomination

Courriel

1.2. Adresse du siège social de l'établissement

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

1.3. Personne de contact

Souhaitez-vous renseigner une personne de contact pour le suivi de ce dossier ?

Oui

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone

Téléphone	Téléphone	Téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Courriel

Non

2. Informations sur l'opération immobilière

Vous devez effectuer une notification par type d'opération immobilière réalisée.

L'opération à notifier concerne

- Une vente
- Une acquisition
- Un échange
- Une donation
- Un apport à une personne morale

En cas de vente

Date de l'opération

Prix de vente global de l'opération

 €

Superficie globale de l'opération

 m²

En cas d'acquisition

Date de l'opération

Prix d'achat global de l'opération (hors indemnités)

 €

Superficie globale de l'opération

 m²

En cas d'échange

Date de l'opération

N° du lot	Valeur du lot (€)	Superficie du lot (m ²)	Donneur	Preneur
Lot 1				
Lot 2				

En cas de donation

Date de l'opération

Valeur globale de l'opération

 €

Superficie globale de l'opération

 m²

En cas d'apport à une personne morale

Date de l'opération

Valeur globale de l'opération

 €

Superficie globale de l'opération

 m²

3. Identification des parcelles cadastrales

3.1. Situation

Rue / Lieu-dit

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

3.1.1 Parcelle(s)

Référence de la parcelle :

INS (Commune)

Commune

INS (Division)

Division

Section

Radical

Exposant

Puissance

Bis

Numéro de parcelle (CAPAKEY)

Superficie de la parcelle suivant cadastre

 m²

Nature de la parcelle suivant cadastre

 m²

Numéro du lot (en cas d'échange)

 m²

Existe-t-il un bail ?

Oui

Nature du bail

Non

La parcelle est-elle précadastrée ?

Oui

Numéro d'identification du plan dans la base de données de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale

Numéro précastré de la parcelle

Non

4. Identité des parties

En cas de vente

Le vendeur est

Une personne physique

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

A titre principal

A titre complémentaire

Une personne morale

Numéro d'entreprise

En cas d'acquisition

Le cédant est

Une personne physique

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

A titre principal

A titre complémentaire

Une personne morale

Numéro d'entreprise

En cas d'échange

La 1^{ère} partie est

Une personne physique

Année de naissance

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

A titre principal

A titre complémentaire

Une personne morale

Numéro d'entreprise

Existe-t-il un repreneur pour l'exploitation agricole ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

En cas de donation

Le donateur est

- Une personne physique
Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est
 - A titre principal
 - A titre complémentaire

- Une personne morale
Numéro d'entreprise

En cas d'apport à une personne morale

L'apporteur est

- Une personne physique
Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est
 - A titre principal
 - A titre complémentaire

- Une personne morale
Numéro d'entreprise

5. Identité des parties

En cas de vente

L'acquéreur est

- Une personne physique
Année de naissance

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

- A titre principal
- A titre complémentaire

- Une personne morale
Numéro d'entreprise

Existe-t-il un repreneur pour l'exploitation agricole ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

En cas d'acquisition

L'acquéreur est

- Une personne morale
Numéro d'entreprise

En cas d'échange

La 2^{ème} partie est

- Une personne physique
Année de naissance

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

- A titre principal
- A titre complémentaire
- Une personne morale

Numéro d'entreprise

Existe-t-il un repreneur pour l'exploitation agricole ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

En cas de donation

Le donataire est

- Une personne physique

Année de naissance

Si c'est un(e) agriculteur(trice), il/elle l'est

- A titre principal
- A titre complémentaire
- Une personne morale

Numéro d'entreprise

Existe-t-il un repreneur pour l'exploitation agricole ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

En cas d'apport à une personne morale

- Une personne morale

Numéro d'entreprise

6. Commentaires

7. Déclaration sur l'honneur

M. Nom Prénom

Mme

- légalement autorisé à engager l'officier instrumentant
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

8. Protection de la vie privée et voies de recours

8.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;

- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

8.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit **0800 19 199**
<http://www.le-mediateur.be>

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 9 décembre 2019 établissant le formulaire de notification des informations à l'observatoire du foncier agricole.

Namur, le 9 décembre 2019.

W. BORSUS